



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-08(31)

Modification de systèmes sécurisés

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-08(31) – Modification de systèmes sécurisés (PbMM)

Énoncés :

Mettre en place le principe de conception sécurisée de la modification de systèmes sécurisés dans les [\[Affectation : systèmes ou composants de systèmes désignés par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Le principe de modification de systèmes sécurisés repose sur le fait que la modification d'un système maintient sa sécurité pour ce qui a trait aux exigences de sécurité et à la tolérance au risque des parties prenantes. Les mises à niveau ou les modifications apportées aux systèmes peuvent transformer les systèmes sécurisés en systèmes non sécurisés. Les procédures liées à la modification des systèmes garantissent que si le système doit maintenir sa fiabilité et sa robustesse, la même rigueur appliquée à son développement initial sera également appliquée à tous les changements apportés au système. Comme les modifications peuvent avoir une incidence sur la capacité du système à maintenir son état sécurisé, une analyse méticuleuse de la sécurité de la modification est nécessaire avant de procéder à sa mise en œuvre et à son déploiement. Ce principe est similaire au principe d'évolutivité sécurisée.